

F.R.C.P.B.
N°392
K.L.B.P

Belgique - Belgie
P.P. - P.B.
6120 NALINNES
BC30638



**LE MOIS DE MAI,
MOIS DU MUGUET**



**ET AUSSI BONNE
FETE A TOUTES LES
MAMANS**

**PERIODIQUE MENSUEL
DU CERCLE PHILATELIQUE
"LES TIMBRES"
D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES**

MAI 2015 – N° 98

Fondé en septembre 2005 par
M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS

(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE : 50 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 1150 BRUXELLES
P 801032

EDITEUR RESPONSABLE :
Brigitte CAPRASSE – Place Dewandre 2 – 1150 Bruxelles

MEMBRES DU COMITE

PRESIDENT D'HONNEUR

Jean LADRIERE
071/21.39.94

**PRESIDENTE
REDACTRICE DU BULLETIN**

Isabelle GALLAND-LEYSEN
Rue Hublette 25
6120 HAM-SUR-HEURE
071/21.74.29
E-mail : leysenisabelle@hotmail.com

**VICE PRESIDENT
VERIFICATEUR AUX LOTS**

Guy GALLAND
071/21.58.34

**TRESORIER
RESPONSABLE TOMBOLA**

Pierre BOSSUROY
071/32.54.86

SECRETAIRE

Françoise LEJEUNE
071/53.35.09
E-mail : lestimbres@hotmail.com

MEMBRES ACTIFS

Paula KICQ
Viviane SPAUTE
Eric DELOOZ
Alain DEBECKER
Jacky DELANNOY
Marie France REMANT
Vincent MATERNE
Michel DELCULEE

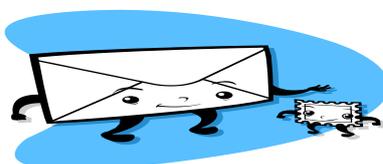
REUNIONS : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.

LOCAL PRINCIPAL : Salon des Combattants à 6120 Cour-sur-Heure

**COTISATION : 8 € avec bulletin
5 € sans bulletin
2,50 € (jeune de – 18 ans)**

**COMPTE CPH : IBAN : BE98 126-1073037-93 au nom du club
Rue Hublette 32 – 6120 Beignée**

NOTRE SITE : www.lestimbres.be



MOT DE LA PRESIDENTE

Bonjour à vous tous et toutes,

Le printemps est là et nous avons déjà pu profiter des nombreux rayons du soleil.

Voici quelques dictons météo qui disent : «La rosée de mai fait tout beau ou tout laid » - « Au printemps amène l'hiver par les saints, Pancrace, Servais et Mamert » - « Brouillard de mai, chaleur de juin, amènent la moisson à point » - « Mai frileux : an langoureux. Mai fleuri : an réjoui. Mai venteux : an douteux »

N'oubliez pas de venir soutenir Dany et Vincent lors de leur mariage le 2 mai à 11h30 au château.

Je fais un appel urgent de lots, pour pouvoir assurer les prochaines ventes. Merci d'avance.

Isabelle

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATE !
La réunion aura lieu le 1^{er} jeudi du mois
c'est-à-dire : le 7 MAI à 19h
Au Salon des Combattants à Cour-sur-Heure

RESERVE AUX MEMBRES

ANNONCES PHILATELIQUES

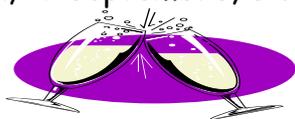
Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à vous tous, afin de trouver des plis ou documents d'Ham sur Heure, pour continuer son histoire postale. Contact : 071/51.51.74.

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tout ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 – timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. Il recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, la Chancellerie, la place de la Chapelle, la rue Blaes, etc.....
Contact : 0495/52.38.29.

Si vous souhaitez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la Présidente.

Dates des réunions philatéliques pour 2015

11 juin, 17 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre



ANNIVERSAIRES

01/05 Mme REMANT Marie France

08/05 Mr SMETS Maurice

Faites-vous connaître si vous le fêtez pendant ces trois prochains mois

AGENDA

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 avril : La bibliothèque de Nalinnes-Haies organise une exposition au départ de cartes postales « Hier et Aujourd'hui » à Nalinnes Haies.

SAMEDI 9 mai : Mons, Ecole St-Luc, Boulevard Masson, Bourse toutes collections, organisé par l'Union Philatélique Montoise de 9 à 16h. Renseignements : 065/33.71.21.

SAMEDI 16 mai : Phila 2000 Courcelles organise sa 17^{ème} bourse multi-collections avec exposition, Emission de timbres personnalisés, Salle de Miaucourt, rue Paul Pastur, 115 à 6180 Courcelles.

Renseignements : ma.364526@skynet.be

LUNDI 25 mai : Péruwelz, Salle du Foyer Culturel, Rue des Français, bourse toutes collections, organisé par CRP Péruwelzien. Renseignements : M. Jacques Maréchal 071/31.48.07

REGLEMENT DES VENTES

Mise en vente lors des réalisations inter membres «VENTE DU MOIS »

Afin d'améliorer la qualité des lots de Belgique proposés aux ventes mensuelles et d'éviter des discussions suite à des erreurs de côtes, qualités et pourcentages, tous les points suivants devront être respectés.

1. Tous les lots **XX** et **X** seront vérifiés et les observations sur leurs qualités seront signalées lors de la vente.
2. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant le 01/01/1961 de qualité PREMIER CHOIX seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur mais sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 30% de la cote du COB. Si lors du contrôle un lot proposé à la vente présente un défaut et ne répond pas aux critères de premier choix (ex : dents courtes, fraîcheur, rouille ou autres problèmes affectant les timbres et documents), le lot sera retiré de la vente. Pour une vente à la tombola du club ces lots « premier choix », le % pourra être inférieur au 30% voir même gratuit.
3. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant 1961 de qualité DEUXIEME CHOIX dont les défauts ont été signalés **PAR le vendeur lui-même** seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur. Si ces défauts n'ont pas été signalés ou exagérés afin de vendre à moins de 30%, les lots seront retirés de la vente.
4. Les timbres **O** seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur et l'acheteur sera seul responsable d'estimer la qualité lors de l'exposition des lots avant la vente.
5. Les timbres dépareillés seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur comme dans un carnet de circulation.
6. Les cotes devront faire référence à un COB de l'année en cours ou une des deux années précédentes. Faut de une référence vérifiable dans les COB de ces 3 années les lots seront retirés de la vente.
7. Des lots de séries ou dépareillés, de timbres **XX** ou **X**, peuvent être présentés sous la dénomination « **pour affranchissement** » **sans indication des timbres les composants** et les prix des lots feront référence à la valeur faciale. Sous cette présentation ces lots seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur ou seront retirés de la vente.
8. Les timbres **X** après 01/01/1961 seront mis en vente uniquement comme « valeur d'affranchissement ».
9. Lors des réunions mensuelles un membre **PRESENT** pourra présenter à un autre membre présent tout élément philatélique au prix qu'il désire.

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastique ou en papier sont conseillées.

(Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres. Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Galland-Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.

REMARQUE GENERALE : Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, **il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**

Nous rappelons que, pour les ventes, chaque vendeur et / ou acheteur est responsable des échanges qu'il effectue. Chaque membre est tenu avant de quitter la réunion, de vérifier leurs achats de timbres, qu'ils soient mis en vente, ou achetés. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres vendus.

Il est aussi rappelé que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes.

Chaque membre doit être en mesure d'honorer ses enchères.

Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions d'avance pour votre compréhension

VENTE DU 7 MAI 2015

N°	Nb	PAYS	DESCRIPTION	ETAT	COTE	Pr.Dép.	Pr.V.
1	6	BELGIQUE	N°27 – 33 - 34 – 35 – 38 - 39	O	42,50	14	
2	1	BELGIQUE	N°51	O	18,50	6	
3	1	BELGIQUE	N°80	O	25	8	
4	10	BELGIQUE	N°109 x 5 (interpanneaux)	XX	4	1,30	
5	5	BELGIQUE	N°240/244	X	8	2,50	
6	8	BELGIQUE	N°411/418	O	8	2	
7	6	BELGIQUE	N°1102/1007	XX	13,50	4,50	
8	8	BELGIQUE	N°1139/1146	XX	15	4,50	
9	6	BELGIQUE	N°1153/1158	X	8	2,50	
10	6	BELGIQUE	N°1176/1181	XX	21	7	
11	5	BELGIQUE	N°341 sur cartes avec vues différentes		6,90	2	
12	7	BELGIQUE	6 chevaux + chats		/	0,50	
13	12	BELGIQUE	12 fleurs		/	1	
14	1	BELGIQUE	PA 1 – V1	X	12,50	3,80	
15	2	BELGIQUE	N°2597 A	O	8,50	2,50	
16	1	BELGIQUE	Carte de 1935 avec N°455	O	12,50	3,80	
17	1	BELGIQUE	NA 26	XX	12	3,60	
18	1	BELGIQUE	Préo 540 – lu (surcharge renversée)	XX	90	27	
19	1	BELGIQUE	BL 34 – N°1241	XX	8	2,40	
20	1	BELGIQUE	BL 33 – N°1239	XX	6	1,80	
21	1	BELGIQUE	BL 50 et 51 – N°1811/15	XX	6,50	2	
22	2	BELGIQUE	N°1969/70 (bord de feuilles)	XX	3,30	1	
23	1	BELGIQUE	BL 58 – N°2043/46	XX	7,50	2,25	
24	2	BELGIQUE	N°2175/76	XX	5,50	1,70	
25	1	BELGIQUE	BL 62 – N°2208	XX	7,50	2,25	
26	1	BELGIQUE	BL 64 – N°2287	XX	7	2,10	
27	1	BELGIQUE	BL 65 – N°2320	XX	7	2,10	
28	2	BELGIQUE	N°2398/99	XX	5,50	1,70	
29	2	BELGIQUE	N°2406/07	XX	5,25	1,60	
30	1	BELGIQUE	N°2697	XX	8	2,40	
31	64	U.K	Divers timbres oblitérés		/	1,60	
32	71	ROUMANIE	Divers timbres oblitérés		/	1,75	
33	20	Sparks ?	Divers timbres oblitérés		/	0,50	
34	8	BELGIQUE	Préo 581/588	XX	33	10	

35	5	BELGIQUE	Préo 589/593	XX	4,25	1,30	
36	5	BELGIQUE	Préo 604/608	XX	6,50	2	
37	13	BELGIQUE	Préo 699/711	XX	30	9	
38	4	BELGIQUE	N°1532/35 avec numéro de planche	XX	1,80	0,80	
39	2	BELGIQUE	N°1539-40 avec numéro de planche	XX	1	0,40	
40	4	BELGIQUE	N°1557/60 avec numéro de planche	XX	1,80	0,80	

Boucherie - Charcuterie

Dominique BEQUET

7, rue Miserque

MARBAIX-LA-TOUR

Tel : 071 / 218119

Grand choix de charcuteries fines, fabrication maison.

Remise à domicile.

Service traiteur sur commande.



L'AVANCE DE L'EQUINOXE VERNAL METTRA-T-ELLE EN DEFAUT LE *COMPUT* DE PAQUES (SUITE)

Guy STEVINS, Ir
Colonel ingénieur du matériel militaire e.r.

Dans cette optique, en alternant des lunaisons creuses et pleines (29 puis 30 jours), on réalise une lunaison moyenne de 29,5 jours et douze lunaisons durent 354 jours soit 11 jours de moins que l'année julienne commune. L'année suivante, la Lune aura 11 jours au 1^{er} janvier, l'épacte sera égale à 11, la troisième année, l'épacte vaudra 22, . . . et pour obtenir l'épacte de l'année suivante, il suffit d'ajouter 11 et de convertir ce résultat *modulo* 30, c'est-à-dire de retrancher 30 dès que le résultat dépasse 30. Cette définition se traduit par l'équation suivante :

$$E_J = (11 N - 3) \bmod 30, \quad (2)$$

E_J représentant l'épacte julienne.

Chaque fois qu'on retranche 30 à l'épacte, cela revient à considérer qu'une treizième lunaison pleine a été intercalée à la fin de l'année précédente. En parcourant les 19 années du cycle, on est ainsi amené à ajouter 6 lunaisons pleines tandis qu'en examinant la jonction avec le cycle suivant, on constate que la 7^e lunaison supplémentaire est creuse. On notera que ce mode de calcul de l'épacte reproduit scrupuleusement le raisonnement suivi pour le *comput* julien.

L'introduction des corrections séculaires se fait de la manière suivante :

$$E = (E_J + \Sigma \Delta E) \bmod 30, \quad (3)$$

dans laquelle E est l'épacte grégorienne et $\Sigma \Delta E$ représente l'ensemble des corrections séculaires décrites ci-après. On définit tout d'abord le paramètre séculaire s qui est le numéro du siècle concerné :

$$s = 1 + \text{int} (A / 100) . \quad (4)$$

LILIO proposa une correction lunaire de 8 jours en 2 500 ans (ou 1 jour en 312,5 ans ou 0,0032 j. /an, à comparer avec la correction de HIPPARQUE égale à 1 jour en 304), sous la forme de l'Eq. (5). Cette correction porte le nom de *proemptose* car les jours correctifs sont ajoutés :

$$\Delta_L E = \text{int} [(8 s + 5) / 25] . \quad (5)$$

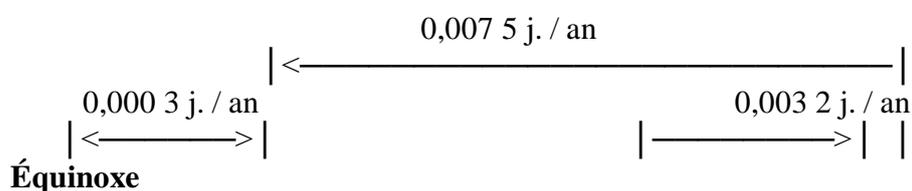
Cela revient, sur la Fig. 2, à rapprocher la Lune à 0,003 245 – 0,003 2 = 0,000 045 j. /an du point figurant le calendrier julien, car il faut bien comprendre que cette correction est définie par rapport à l'année julienne.

Mais lorsqu'on a ajouté suffisamment de jours au *comput* lunaire pour bien rester en harmonie avec le calendrier julien, il faut que la correction grégorienne, qui consiste à raccourcir certaines années en retranchant des bissextes, entraîne avec elle le modèle lunaire. Cette fois, c'est une *métemptose* qui doit être réalisée car la correction solaire est négative :

$$\Delta_S E = - \text{int} (3 s / 4) . \quad (6)$$

Ces équations permettent de vérifier qu'aux XX^e et XXI^e siècles, la nouvelle Lune a lieu le 1^{er} janvier des années à nombre d'or $N = 1$, c'est-à-dire en 1995, 2014 etc . . . (tous les 19 ans).

Sur la Fig. 2, la correction de métemptose consiste à faire glisser vers la gauche l'ensemble des modèles juliens (*Lune + Équinoxe* 21/3) pour le rapprocher de l'équinoxe vrai qui constitue le seul point « fixe » du diagramme. Avec l'application des corrections séculaires, les écarts se réduisent à ceux décrits par la Fig. 3.



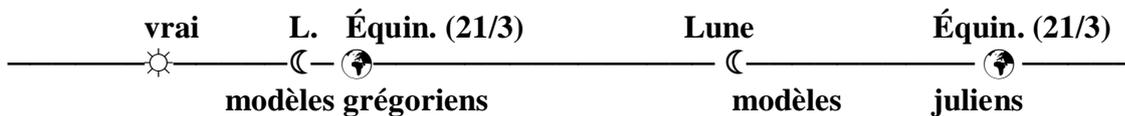


Figure 2 : Corrections grégoriennes

Pour compléter le *comput* pascal, il ne restait plus alors qu'à compléter le tableau par une procédure simple permettant de déterminer le jour de la semaine. Une lettre dominicale caractérisant par exemple le premier dimanche de janvier de l'année pouvait faire l'affaire afin d'aider à la détermination du jour de la semaine de cette pleine Lune pascale pour obtenir la date du dimanche qui la suit et ainsi celle de la fête de Pâques.

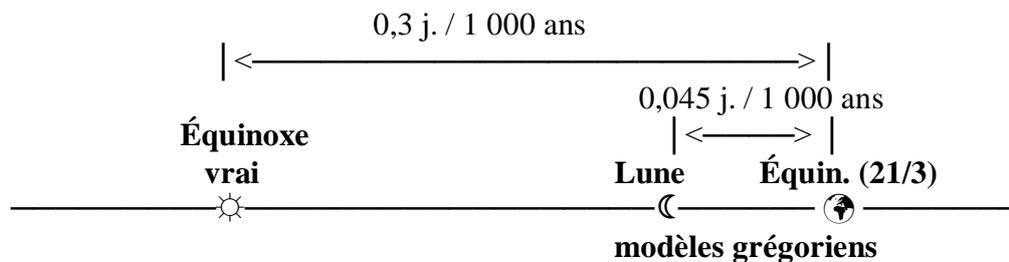


Figure 3 : Écarts résiduels du comput grégorien

LES PLEINES LUNES PASCALES

Note préliminaire : les Eqs. (1 à 6) peuvent être retrouvées dans le livre de É. BIEMONT (2000) en p.255. Les Eqs. (7 à 9) sont issues des tableaux des Lunes pascales donnés par ce dernier en pp.255 et 256.

Il faut tout d'abord remarquer que la pleine Lune de mars a lieu au même quantième du mois que celle de janvier, car l'écart entre ces deux Lunes est égal à 59 jours (par alternance de lunaisons entières de 29 et 30 jours ou vice versa). C'est précisément le nombre de jours séparant deux quantième identiques de janvier et de mars car février ne comprend que 28 jours puisque le *comput* est réalisé exclusivement en années communes.



1582 : Clavius expose la réforme proposée au pape Grégoire XIII



**Le jésuite Clavius
(Christofer Klaus) 1537-1612**

Lorsque l'épacte est déterminée, le *comput* est complété par un tableau des Lunes pascales en fonction de l'épacte, comme dans le tableau 3. Ce tableau permet d'inférer les équations suivantes pour les dates des pleines Lunes, bien que ces équations NE fassent PAS partie du *comput* :

$$\text{en mars :} \quad PL_M = 44 - E \quad (E \text{ de } 13 \text{ à } 23) \quad (= PL_J), \quad (7)$$

c'est donc l'épacte $E = 23$ qui correspond à la pleine Lune du 21 mars et donc, en vertu de l'interprétation erronée du texte de Nicée, à la date la plus précoce de la pleine Lune d'équinoxe.

Pour la Lune d'avril, comme il y a 29,5 jours entre les pleines Lunes de mars et d'avril, il faudrait en réalité écrire $PL_A = PL_M - 1,5$ d'où le choix possible entre les deux Eqs. (8 et 9), puisqu'on ne travaille qu'en nombres entiers. De manière générale, c'est la lunaison de 30 jours qui est retenue, c'est-à-dire l'Eq. (8), sauf le cas particulier de l'épacte $E = 24$:

$$\text{en avril :} \quad PL_A = (43 - E)_{\text{mod } 30} \quad (E \text{ de } 1 \text{ à } 12 \text{ et de } 25 \text{ à } 30). \quad (8)$$

En pratique, l'Eq. (7) décrit les pleines Lunes pascales allant du 21 au 31 mars tandis que l'Eq. (8) décrit celles allant du 1^{er} au 18 avril. La valeur-pivot ^(*) $E = 24$ (et aussi $E = 25$, lorsque $E = 24$ est également présent dans le cycle normal), correspond à une formule spécifique :

$$PL_A = 42 - E. \quad (9)$$

Elle correspond à une pleine Lune (non pascale) le 20 mars d'après l'Eq. (7), tandis que la suivante, le 19 avril, serait pascale d'après l'Eq. (8), mais est avancée d'un jour au 18 avril. La même exception joue pour l'épacte $E = 25$, correspondant au 17 avril alors que les Eqs. (7 et 8) donnent respectivement le 19 mars et le 18 avril.

L'application de ces équations conduit aux valeurs rassemblées dans le tableau 3 pour les cycles lunaires des XX^e et XXI^e siècles avec $N = 1$ pour $1900 + 19k$ (ou $2014 + 19k$). Dans cette table, les pleines Lunes pascales sont notées en caractères gras.

<i>n. d'Or</i> <i>N</i>	<i>E</i>	Pleines Lunes		<i>n. d'Or</i> <i>N</i>	<i>E</i>	Pleines Lunes	
		mars	avril			mars	avril
				10	8	06	05
1	29	15	14	11	19	25	24
2	10	4	3	12	0	14	13
3	21	23	22	13	11	3	2
4	2	12	11	14	22	22	21
5	13	31	30	15	3	11	10
6	24 ^(*)	20	18	16	14	30	29
7	5	9	8	17	25 ^(*)	19	17
8	16	28	27	18	6	8	7
9	27	17	16	19	17	27	26

Table 1 : Comput grégorien aux XX^e et XXI^e siècles

(*) Aux XX^e et XXI^e siècles, les épactes $E = 24$ et $E = 25$ sont présentes et l'Eq. (9) est applicable deux fois.

COMMENTAIRES

A noter qu'une propriété particulière de l'épacte est utilisée pour limiter l'anomalie à deux valeurs. Il s'agit du fait que, dans un cycle lunaire, l'épacte ne prend jamais trois valeurs numériques successives. En d'autres termes, on ne rencontre jamais les trois valeurs 24, 25 et 26 au cours d'un même cycle. Dans un même cycle, les cas suivants peuvent se présenter :

- $E = 23$ et 24 : pleines Lunes pascales les 21 mars et 18 avril, Eqs. (7 et 8),
- $E = 24$ et 25 ou $E = 25$ et 26 : pleines Lunes pascales les 18 et 17 avril, Eqs. (8 et 9),
- $E = 26$ et 27 : pleines Lunes pascales les 17 et 16 avril, Eq. (8).

Le résultat de la règle d'utilisation de l'Eq. (9) revient à retenir le 18 avril comme pleine Lune pascale la plus tardive et donc à exclure le 19 avril. Pourquoi la pleine Lune du 19 avril semble-t-elle avoir été volontairement exclue ? Peut-être est-ce pour éviter, ces années-là, que certains esprits critiques ne se posent trop de questions au sujet de la Lune précédente, pleine le 20 mars, alors que certains astronomes protestants avaient annoncé une possible avance de l'équinoxe !

En pratique, au XXI^e siècle, les pleines Lunes sont modélisées le 20 mars ($E = 24$ et $N = 6$) pour les années $2019 + 19k$, c'est-à-dire en 2019, 2038, 2057, 2076 et 2095, années pour lesquelles l'équinoxe de printemps a bien lieu le 20 mars d'après le tableau 2. Il en est d'ailleurs de même au XX^e siècle pour les années 1924, 1981 et 2000. Il y a donc litige pour ces huit années, qui doivent être examinées plus en détail.

De même, les pleines Lunes ont lieu le 19 mars, ($E = 25$ et $N = 17$) en $2049 + 19k$, c'est-à-dire en 2049, 2068 et 2087. Le tableau 2 indique que l'équinoxe de printemps a lieu le 19 mars uniquement en 2068, année pour laquelle un examen de détail s'avère également nécessaire.

LE VERDICT DE L'ASTRONOMIE

Dates astronomiques des pleines Lunes de mars et de l'équinoxe

Avant d'aborder la chronologie des événements astronomiques dont il a été question jusqu'ici, il est important de rappeler que le *comput* ecclésiastique est établi en jours entiers et représente une Lune moyenne conventionnelle qui est une approximation assez grossière mais efficace du cycle lunaire. Au vu de l'alternance des lunaisons de 29 et de 30 jours et de la manière dont sont ajoutés les jours supplémentaires lors des années bissextiles et lors des treizièmes mois lunaires, on peut suspecter la Lune modélisée de s'écarter parfois de près de deux jours de la Lune réelle.

A SUIVRE ...

Lu pour vous, avec l'accord de Monsieur Stevins que nous remercions chaleureusement.

Le saviez-vous :

Un timbre pour Nutella

À l'occasion du 50^{ème} anniversaire, la poste italienne sort une valeur de marque spéciale, sur fond doré, illustrant le pot classique de "Alba".

Le produit le plus connu de Ferrero, Nutella, a célébré ses 50 premières années avec la parution du vingt-cinquième timbre de la série thématique :

« l'excellence de la production et le système économique ».

Une réalité d'entreprise qui inscrit un nombre record et qui tout au long de son histoire a été en mesure de fusionner avec dextérité ce mélange d'éléments tels que la brillante, de perspicacité et de tradition qui a apporté "Super crème", ainsi appelée le produit sorti de l'usine d'Alba en 1964, à s'imposer dans le monde entier.

Avec l'émission de ce timbre, le monde philatélique a voulu célébrer l'histoire de cette réalité de l'esprit d'entreprise italien :

- fond or, l'autocollant joue pour le pot de Nutella et de haut en bas, respectivement, la date de Fondation (1964) et le cinquantième (2014).



L'autocollant porte également l'inscription « Italie » et la valeur « 0,70€ ».

NUTELLA®, avant tout, c'est un goût. Celui d'une recette originale, élaborée il y a presque un demi-siècle en Italie par Pietro Ferrero, pâtissier à Alba. Le véritable savoir-faire de ce confiseur-chocolatier, sa passion authentique pour les produits de qualité, sont des valeurs aujourd'hui encore partagées et perpétuées grâce aux talents des 380 hommes et femmes qui œuvrent chaque jour sur le site normand de production, à Villers-Ecalles. C'est dans cette usine qu'est fabriqué le Nutella que nous consommons en Belgique

(Ceci est bien sur sans publicité aucune : vive la thématique chocolat)

LA TOUR EIFFEL AURAIT DU S'APPELER LA TOUR KOECHLIN

Ce sont en effet deux ingénieurs des ateliers de Gustave Eiffel, Koechlin et Nouguié, qui sont à l'origine du projet de cette tour géante en fer en 1884. L'idée pour eux était de créer une construction vraiment innovante pour faire parler d'eux à l'Exposition Universelle prévue en 1889.

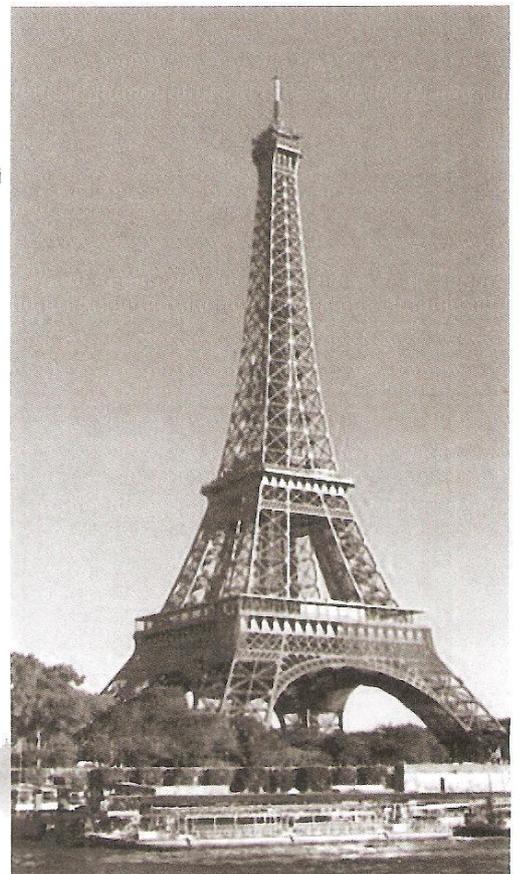
L'histoire raconte d'ailleurs que Gustave Eiffel aurait déclaré ne pas s'intéresser au projet de ses deux ingénieurs lorsque ces derniers lui présentèrent les premiers plans.

Il a fini par revenir sur sa première impression et leur racheta les brevets de la Tour Eiffel, associant ainsi à jamais son nom à la Dame de Fer.

Il a enfin ajusté le projet et qu'il a finalement présenté à l'Exposition Universelle (qu'il remporta haut la main).

Que donc penser de la mainmise de Gustave Eiffel sur la construction qui porte son nom ?

Ce qui est sûr c'est qu'il a eu le nez creux en rachetant ce brevet, mais que l'histoire aurait pu faire un peu plus de places aux véritables concepteurs de la tour Eiffel, Maurice Koechlin et Emile Nouguié.



Lu pour vous.

SORTIES PHILATELIQUES du 9 mai



Cercle organisateur : PNB Paribas Fortis Philatélic Club – Mr Léon Poncé (leon.ponce@orange.fr)
Lieu : Flagey, Heilig Kruisplein à 1050 Bruxelles